

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191210-004

du 10 décembre 2019

n°004

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (29) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MÉRY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD

POUVOIRS (8) : 1. J. DUMAS donne pouvoir à JP. ABELIN
2. A. BEN DJILLALI donne pouvoir à M. LAVRARD
3. JC. GAILLARD donne pouvoir à J. MELQUIOND
4. A. LAURENDEAU donne pouvoir à L. RABUSSIER
5. G. MESLEM donne pouvoir à P. MIS
6. M. MONTASSIER donne pouvoir à AF. BOURAT
7. E. FARHAT donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
8. G. MICHAUD donne pouvoir à K. WEINLAND

EXCUSES (2) : M. METAIS, L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Participation financière du budget principal au budget annexe des parcs de stationnement - Exercice 2019

L'estimation du compte administratif du budget annexe des parcs de stationnement semble faire apparaître un déficit de 94 500 €.

Comme prévu lors du vote du budget supplémentaire, il est nécessaire de verser une participation financière du budget principal, à hauteur de 100 000 € pour l'année 2019 afin d'équilibrer ce budget.

* * * * *

VU la délibération du conseil municipal n° 2 du 7 février 2019 relative au vote du budget primitif 2019 prévoyant une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe des parcs de stationnement,

VU la délibération du conseil municipal n° 5 du 22 mai 2019 relative au vote du budget supplémentaire 2019 prévoyant un complément de subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe des parcs de stationnement,

CONSIDERANT que le budget annexe des parcs de stationnement ne peut être équilibré uniquement par ses recettes propres,

CONSIDERANT qu'il était prévu lors des budgets primitifs et supplémentaire que le budget principal assure cet équilibre en 2019 par le biais d'une participation au budget annexe des parcs de stationnement,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191210-004

du 10 décembre 2019

n°004

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de verser une participation du budget principal au budget annexe des parcs de stationnement d'un montant de 100 000 €.

Les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 822.4/657364/2130 du budget principal.

Vote : Adopté à l'unanimité

**Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service
juridique**

Nadège GROLLIER

